

**Date de convocation :** 14 mars 2024  
**Début de séance :** 19h00  
**Fin de séance :** 21h40

**Nombre de conseillers en exercice : 15**  
**Nombre de conseillers présents : 14**  
**Nombre de pouvoirs : 1**  
**Nombre de voix : 15**

**PRÉSENTS :** M. Patrick BERTIN, Maire, Mme Marie-Annick CLOLUS, M. Ronan COUDRAIS, M. Claude ROBIN, Mme Sylvie MONNIER, Adjoint.

M. Alain MOREL, M. Jean-François COUROUSSE, Mme Noromalala DAVID-RAJONARIVO, Mme Martine JUSTAL, Mme Christelle LECOQ, M. Jean-François CLAIRON, M. Yves PAPAIL, M. Jean-René ROCHER

**POUVOIR :** Sabrina LEON-HUGUET à Sylvie MONNIER

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sylvie MONNIER

## **26. Finances – Budget principal – Budget primitif 2024**

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, présente le projet de budget primitif au conseil municipal :

	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	<b>1 046 099.00 €</b>	<b>525 625.71 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 046 099.00 €</b>	<b>525 625.71 €</b>

### **FONCTIONNEMENT**

<b>CHAPITRES</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
	<b>DEPENSES</b>	
042 - Opérations d'ordre	4 719,00 €	4 719,00 €
011 – Charges à caractère général	319 480,54 €	318 435,92 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	500 500,00 €	505 752,33 €
65 – Autres charges de gestion courante	131 500,00 €	199 200,00 €
66 – Charges financières	24 020,18 €	10 991,75 €
67 – Charges exceptionnelles	8 460,08 €	5 000,00 €
014 - Reversements	0 €	0 €
68 – Dotations aux provisions	1 280,00 €	2 000,00 €
	<b>989 959,80 €</b>	<b>1 046 099,00 €</b>
	<b>RECETTES</b>	
R 002 – Affectation de résultats	200 000,00 €	229 676,77 €
013 – Atténuation de charges	26 280,00 €	26 000,00 €
70 – Produit des services	71 000,00 €	76 250,00 €
73 – Impôts et taxes	611 140,77 €	632 017,77 €
74 - Dotations	41 024,03 €	44 039,46 €
75 – Autres produits de gestion	40 500,00 €	38 100,00 €
76 – Produits financiers	15,00 €	15,00 €
	<b>989 959,80 €</b>	<b>1 046 099,00 €</b>

### **INVESTISSEMENT**

<b>CHAPITRES</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
	<b>DEPENSES</b>	
041 – Opérations d'ordre	43 612,00 €	0 €
16 – Emprunts et dettes	99 744,77 €	101 073,20 €
20 – Immobilisations incorporelles	69 948,40 €	80 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	173 468,59 €	194 552,51 €
23 – Immobilisations en cours (travaux)	68 247,01 €	150 000,00 €
	<b>455 020,77 €</b>	<b>525 625,71 €</b>

CHAPITRES	2023	2024
	<b>RECETTES</b>	
R 001 – Affectation de résultats	200 704,88 €	183 093,97 €
R 040 et 041 – Opérations d'ordre	4 719 € (040) 43 612 € (041)	4 719 € (040) 0 € (041)
R10 - Dotations	143 451,18 €	233 625,03 €
R13 – Subventions d'investissement	62 533,71 €	104 187,71 €
	<b>455 020,77 €</b>	<b>525 625,71 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission finances,

\*\*\*\*\*

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER et de VOTER** le budget primitif 2024 du budget principal

### **27. Finances – BA assainissement – Budget primitif 2024**

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, présente le projet de budget proposé au conseil municipal qui se compose de la manière suivante :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
<b>Dépenses</b>	<b>71 646,29 €</b>	<b>74 162,06 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>71 646,29 €</b>	<b>74 162,06 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission finances,

\*\*\*\*\*

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER et de VOTER** le budget primitif 2024 du budget annexe assainissement

### **28. Finances – BA lotissement – Budget primitif 2024**

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, présente le projet de budget proposé au conseil municipal qui se compose de la manière suivante :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
<b>Dépenses</b>	<b>711 397.98 €</b>	<b>275 711.24 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>711 397.98 €</b>	<b>275 711.24 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission finances,

\*\*\*\*\*

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER et de VOTER** le budget primitif 2024 du budget annexe lotissement

## **29. Finances – Taux d'imposition sur les ménages**

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, présente les données de l'état 1259 transmis par la trésorerie générale, qui indique la recette attendue **à taux constants** en matière de fiscalité sur les ménages :

<b>Années</b>		<b>Base imposition prévisionnelles</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit fiscal à taux constant</b>	<b>TOTAL</b>	<b>REEL</b>
<b>2023</b>	Taxe foncière bâti	722 800	39.9	288 397	<b>310 182</b>	<b>309 996</b>
	Taxe foncière non bâti	23 600	50.5	11 918		
	Taxe d'habitation	61 670	16.0	9 867		
<b>Produit attendu pour 2024</b>	Taxe foncière bâti	748 800	39.9	298 771	<b>321 605</b>	
	Taxe foncière non bâti	24 400	50.5	12 322		
	Taxe d'habitation	65 700	16.0	10 512		

Vu l'avis de la commission finances de maintenir les taux actuels,

\*\*\*\*\*

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **MAINTENIR** des taux identiques pour l'année 2024

## **30. Finances – Adhésion aux associations 2024**

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, présente les montants d'adhésions aux associations auxquels la commune est membre pour 2024 :

<b>Art.</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montants</b>
6281	Association des Maires d'ILLE-ET-VILAINE	284,54 €
6281	Association des Maires ruraux d'ILLE-ET-VILAINE	144,00 €
6281	Villes et villages fleuris	90,00 €
6281	Communes du patrimoine rural de Bretagne	1 023,00 €*

\*1,50€\*682 habitants

\*\*\*\*\*

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'ACCEPTER** les participations à l'AMF, l'AMRF, la VVF et CPRB telles qu'indiqués ci-dessus

### **31. Urbanisme – Taxe d'aménagement**

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, dit que, comme chaque année, il est possible de modifier les taux de taxe d'aménagement. Ce taux doit être compris entre 1 et 5%.

Pour rappel, en 2023, il avait été décidé d'uniformiser les taux sur l'ensemble de la commune avec un taux de 4%.

Vu l'avis de la commission finances de maintenir les taux actuels,

\*\*\*\*\*

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **MAINTENIR** des taux identiques pour l'année 2024

### **32. Vie associative – Subvention aux associations**

Madame Sylvie MONNIER, adjointe, informe que les associations lohéaciennes ont reçu un dossier de demande de subvention à compléter. D'autres demandes sont parvenues en Mairie de façon spontanée.

La commission vie associative s'est réunie afin d'étudier les dossiers et émettre des propositions de montant attribué aux associations pour 2024, tableau présent ci-dessous :

Nom de l'association	Subv 2023	Montant subv 2024 demandé	Subvention proposée
Le réveil (foot)	1 800	2 400	2 000
La Gym Réveil	300		
ASK Karting	Gelée	1 000	Gelée
Comité des fêtes	1 000	1 000	1 000
Ecole Les Panvolettes (Sorties scolaires) - 76 élèves	22€/enf		22€/enf
Ecole St Sauveur (Sorties scolaires) - 56 élèves	22€/enf		22€/enf
OGEC St Sauveur			
APEEP Les Panvolettes			
C.A.T.M Citoyen de la Paix	150		
La Speed Lohéacienne	500	500	500
LALAC	400	400	400
ACAL	200	200	200
Comité Environnement du Pays de Lohéac		1 500	
Club moto de la Police Nationale "Grand-Ouest"	200	1 000	200
AICA (chasse)	200	200	200
Collège St-Joseph (Pipriac)		Non indiqué	
Chant'Amitié	0	Non indiqué	
Secours catholique Pipriac		Non indiqué	
FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés)	50	Non indiqué	50

Nom de l'association	Subv 2023	Montant subv 2024 demandé	Subvention proposée
Solidarité Paysans Bretagne (Rennes)	0	Non indiqué	
Restaurant du Cœur	0	300	100
Association Prévention Routière		Non indiqué	
Association régional Laryngectomisés et mutilés de la voix Lorient	0	Non indiqué	
Eau & Rivières de Bretagne Belle Isle en Terre	0	Non indiqué	
Adapei 35	0	Non indiqué	
France Adopt 35		Non indiqué	
Hêtre (asso. Des soins palliatifs de Bain de Bretagne)	0	200	100
Rêve de clown		Montant Libre	
Chiens guides d'aveugles de l'Ouest		Montant Libre	
Téléthon		Non indiqué	
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)		100	
CLOE		Non indiqué	
AFSEP		Non indiqué	
Protection civile Ille-et-Vilaine		Montant Libre	
<b>TOTAL</b>	<b>5 050</b>	<b>8 800</b>	<b>4 750</b>

Il est également proposé d'y ajouter la demande de subvention de l'ADPA35. L'association piège les ragondins sur la commune et demande une subvention à hauteur de 2 € par capture.

Il y a eu 126 captures pendant la saison 2022-2023. Le montant de la subvention demandée est donc de 252 €.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions 2024 aux associations tel qu'indiqués ci-dessus

### **33. Scolaire – Contribution école Saint-Sauveur 2024**

Madame Sylvie Monnier, adjointe, rappelle que l'école privée Saint-Sauveur étant placée sous contrat d'association, la commune doit participer financièrement à ses frais de fonctionnement. Néanmoins cette participation ne doit pas excéder le coût constaté d'un élève à l'école publique.

Pour 2023, la répartition des charges de fonctionnement de l'école Les Panvolettes a fait état des coûts suivants :

- Coût élève de maternelle : 1 110,46€
- Coût élève de primaire : 284,56€

Depuis 2018, le Conseil municipal a pris en considération le coût moyen par élève, en ne prenant pas en compte les enfants domiciliés hors commune arrivés depuis 2018.

Pour l'année actuelle, il est proposé de maintenir le même principe :

Coût par élève	Maternelle	Elémentaire	Par élève
<b>Ecole publique</b>	1 110.46 €	284.56 €	Coût moyen = 638.52 €
<b>Effectif 2023/2024 Ecole privée</b>	14 (28)	21 (33)	Effectif total = 35 (61)
<b>Contribution 2024</b>	15 546.43 €	5 975.73 €	Moyenne = 22 348.05 €
<b>T O T A L</b>	<b>21 522.15 €</b>		<b>22 348.05 €</b>

\*\*\*\*\*

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** le montant de la contribution à l'école Saint-Sauveur d'un montant de 22 348,05 € pour l'année 2024

### **34. Finances – Participation des communes de résidence 2024**

Madame Sylvie Monnier, adjointe, rappelle que les communes ne disposant pas d'école publique sur leur territoire sont tenues de participer aux frais scolaires des enfants inscrits dans les communes avoisinantes.

Le Conseil municipal doit arrêter par délibération le coût par élève, soit :

- Coût élève de maternelle : 1 110,46 €
- Coût élève de primaire : 284.56 €

\*\*\*\*\*

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** le montant de la contribution des communes de résidence pour l'année 2024

### **35. Finances – Vente de terrain – ZA les Biauces**

Monsieur Patrick BERTIN, Maire, rappelle au Conseil municipal la délibération du 17 novembre 2023 actant le principe de la vente du terrain situé entre le service technique et le comité des fêtes dans la ZA des Biauces (une partie des parcelles ZC 225 et ZC 226).

Il est aujourd'hui proposé de valider la vente d'un terrain de 899 m<sup>2</sup> au prix de 20 €/m<sup>2</sup>

Le plan de projet de division, réalisé le 11 mars 2024, est annexé à la présente délibération.

Les frais d'actes et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** la vente d'une partie des parcelles ZC 225 ET ZC 226, d'une surface de 899 m<sup>2</sup> à Cédric Goudan, avec clause de substitution au profit d'une personne morale, pour un montant de 17 980 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Elections européennes le 9 juin.
- Vestiaires du stade, en cours de résolution, fin de la location de bungalow sanitaires début avril.
- Réhabilitation des sanitaires de l'école publique, discussion sur l'opportunité d'une assurance dommage ouvrage.
- Approbation des zones ENR par VHBC le 4 avril.
- Ce 22 mars, rencontre avec la directrice et la présidente des parents d'élèves de l'école des Panvolettes. Mécontentement affiché face au non-remplacement d'un agent communal à l'école décidé par le conseil municipal. Échanges animés et tendus.

## **AGENDA**

- Prochain conseil municipal le 19 avril 2024